



# ESTIMATION

N° D202510-729

En date du 24/10/2025

## Rapido'Devis

### RAPIDO DEVIS

29 Rue Du Pere Gwenael  
29470 Plougastel Daoulas

SANDRA PASTRÉ IKAMI

Mme Sandra Pastré

Impasse de la Fée Électricité  
26300 Chatuzange-le-Goubet

SIRET : 52809364400029

#### Lot électricité

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
1	Tableau électrique et protections				
1.1	Tableau de répartition 3-4 rangées avec GTL Fourniture et pose d'un tableau électrique complet avec gaine technique logement (GTL), disjoncteurs divisionnaires, interrupteurs différentiels 30mA, peignes de raccordement et accessoires de protection conformes NF C 15-100	1 u	1 850,00 €	10.0 %	1 850,00 €
1.2	Main d'œuvre installation tableau Main d'œuvre pour l'installation complète du tableau électrique, raccordements et mise en service	8 h	55,00 €	10.0 %	440,00 €
2	Appareillage et équipements				
2.1	Points lumineux				
2.1.1	Fourniture interrupteurs et va-et-vient Fourniture d'interrupteurs et va-et-vient encastrés de qualité (gamme standard), avec boîtes d'encastrement et griffes de fixation	10 u	18,00 €	10.0 %	180,00 €
2.1.2	Pose des points lumineux Main d'œuvre pour la pose et raccordement des points lumineux avec leurs commandes	10 u	35,00 €	10.0 %	350,00 €
2.2	Prises de courant				
2.2.1	Fourniture prises 16A+T Fourniture de prises de courant 16A avec terre, encastrées, avec boîtes d'encastrement et griffes	32 u	12,00 €	10.0 %	384,00 €
2.2.2	Pose prises de courant Main d'œuvre pour la pose et raccordement des prises de courant	32 u	28,00 €	10.0 %	896,00 €
2.3	Prises RJ45				
2.3.1	Fourniture prises RJ45 Fourniture de prises RJ45 catégorie 6 avec boîtes d'encastrement et connecteurs	4 u	22,00 €	10.0 %	88,00 €

N°	DÉSIGNATION	QTÉ	P.U HT	TVA	TOTAL HT
2.3.2	Pose prises RJ45 Main d'œuvre pour la pose et raccordement des prises RJ45 avec câble catégorie 6	4 u	45,00 €	10.0 %	180,00 €
<b>3 Circuits spécialisés</b>					
3.1	Fourniture circuits spécialisés Fourniture de prises et matériel pour circuits spécialisés : four, plaques de cuisson, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, congélateur, chauffage électrique, etc. (câbles adaptés 2.5mm <sup>2</sup> ou 6mm <sup>2</sup> selon usage)	10 u	35,00 €	10.0 %	350,00 €
<b>3.2 Pose circuits spécialisés</b>					
	Main d'œuvre pour la création et raccordement des circuits spécialisés cuisine et salle de bain	10 u	55,00 €	10.0 %	550,00 €
<b>4 Câblage et gaines</b>					
4.1	Fourniture câbles et gaines ICTA Fourniture de l'ensemble du câblage électrique (1.5mm <sup>2</sup> , 2.5mm <sup>2</sup> , 6mm <sup>2</sup> ) et gaines ICTA pour installation encastrée, avec tous accessoires de tirage et fixation	450 ml	4,20 €	10.0 %	1 890,00 €
4.2	Pose câblage et gaines encastrées Main d'œuvre pour la pose du câblage complet, tirage dans gaines ICTA encastrées, repérages et raccordements	450 ml	6,80 €	10.0 %	3 060,00 €
<b>5 Mise en service et contrôle</b>					
5.1	Mise en service et vérifications Main d'œuvre pour la mise en service complète de l'installation, vérifications de conformité NF C 15-100, tests de continuité et d'isolement, remise du certificat de conformité Consuel	4 h	55,00 €	10.0 %	220,00 €
<b>Modalités et conditions de règlement :</b>					
Ce document est une estimation et non un devis. Ce document est généré automatiquement par un algorithme intelligent et constitue une estimation indicative. Les montants indiqués sont susceptibles d'être ajouté en cas de modification du taux de TVA en vigueur. Cette estimation devra être confirmée par un artisan qualifié, qui établira un devis définitif prenant en compte les spécificités de votre projet.					
<b>Total net HT</b> 10 438,00 € <b>TVA (10.0%)</b> 1 043,80 € <b>Total TTC</b> 11 481,80 €					
<b>Net à payer 11 481,80 €</b>					
Offre valable jusqu'au <b>23/11/2025</b>					
<b>TVA à taux réduit</b>					
En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10%.					
<b>Bon pour accord et signature</b>					